

"L'indépendance de la justice se construit et c'est un processus de longue durée..."

HORIZONS: *Quel rôle devrait, selon vous, jouer le département de la justice dans un Etat moderne, un Etat de droit et, particulièrement, dans un pays vivant un processus de transition comme le nôtre?*

Mahfouh Ould Bettah : Le rôle de la justice dans l'instauration et le renforcement de l'Etat de droit est connu de tous. Les juges sont, en effet, les premiers garants des libertés et droits individuels, assurent le respect de la légalité et contrôlent ainsi toute intervention administrative en vue de restreindre l'exercice des dits droits. Une justice impartiale et indépendante est à même d'assurer la régulation de la vie politique en tranchant les litiges électoraux et en jouant pleinement son rôle de libre arbitre. La prévisibilité des décisions judiciaires constitue, elle aussi, un gage de sécurité juridique, propre à promouvoir l'investissement privé et donc le développement économique.

HORIZONS : *Mais quelles mesures particulières devraient accompagner le mouvement de réformes générales que nous connaissons ?*

Mahfouh Ould Bettah : Le mouvement de réforme générale que connaît le pays doit être accompagné par une justice indépendante, dotée d'un arsenal législatif complet, rendue par des magistrats compétents et intègres assistés par un personnel judiciaire efficace, une justice rendue dans un cadre adéquat avec des équipements opérationnels et des infrastructures adaptées... c'est ce à quoi nous nous attelons actuellement.

HORIZONS : *Certains hommes politiques se sont indignés des dernières nominations dans le corps de la magistrature.*

Mahfouh Ould Bettah : L'utilisation du pluriel est tout à fait inappropriée. Les commentaires auxquels vous faites allusion proviennent d'un président de parti lors d'une émission télévisée et je ne sais pas sur quelle base il a affirmé ce qu'il a dit. Le président dudit parti a tiré des conséquences générales du cas d'un magistrat ayant pris parti à son procès. Je peux vous confirmer sans me tromper que seuls des critères de compétence, d'intégrité morale et d'intérêt de service ont prévalu dans les mutations qui ont eu lieu. Ces critères vont continuer à encadrer l'action du département et les choix des responsables.

HORIZONS : *Mais quels grands chantiers sont-ils ouverts actuellement par votre département ?*

Mahfouh Ould Bettah : Les grands chantiers sont ceux que je viens d'identifier. Je précise tout simplement que doré et déjà le souci de rigueur a été déterminant dans le choix des premiers responsables du département mais également dans le dernier mouvement de la magistrature: compétence, sérieux, dévouement, intégrité morale ont servi comme principes de base à l'ensemble de ces choix alors que jusqu'au dernier changement politique la fonction judiciaire était servie comme prébende à la clientèle politique du régime qui était en place avec toutes les conséquences néfastes que personne ne conteste.

HORIZONS : *Pourtant il reste admis que la corruption règne dans le département.*

Mahfouh Ould Bettah : Je crois avoir répondu à cette question à l'occasion d'un entretien dont vous n'aviez offert l'occasion il y a quelques temps. C'est vrai que les atteintes à la moralité constituent une très grande plaie dont souffre la justice. Certains personnels judiciaires se sont donnés beaucoup de liberté dans ce domaine mais le constat doit être fait que le phénomène est général. La corruption s'est, en effet, généralisée sous le régime déchu et il y a forte affaire pour l'éradiquer. En ce qui concerne l'institution judiciaire, aucune complaisance ne sera faite dans ce genre de comportements. Tous ceux qui se seront mis dans un simple cas de suspicion seront conduits devant le conseil de discipline et subiront les plus sévères sanctions si les soupçons s'avèrent fondés.

HORIZONS : *Le département souffre beaucoup également du manque de compétences...*

Mahfouh Ould Bettah : Il y a évidemment des insuffisances à ce niveau là; la formation dispensée jusqu'ici n'ayant jamais été efficace. Cet état des choses peut être résorbé, nous en sommes convaincus, dans un délai de deux à trois ans si un programme de formation continue de qualité est conçu et si les futures formations initiales sont dispensées dans le souci de fournir les connaissances pratiques nécessaires à l'exercice des professions judiciaires. Ceci dit, il existe bien, fort heureusement, encore dans notre pays des



magistrats compétents et intègres.

HORIZONS : *La situation des infrastructures judiciaires en Mauritanie n'est également pas du tout enviable...*

Mahfouh Ould Bettah : C'est vrai... la situation des bâtiments judiciaires qui existent, et qui ne couvrent pas par ailleurs les besoins, est critique. Il faut dire que sept tribunaux de wilaya sont logés dans des maisons conventionnées et c'est la situation de huit de nos maisons d'arrêts. Il est, donc, urgent de procéder à la réhabilitation du parc existant et à la construction de nouveaux sièges pour les tribunaux et maisons d'arrêts. Nous avons déjà eu à faire face à l'acuité de ce problème suite à l'effondrement de la maison d'arrêt de Kiffa qui a été transférée dans l'urgence dans une maison privée. Les travaux du comité interministériel ont abouti à la programmation d'un certain nombre de projets de réhabilitation et de construction pour le moyen terme (2006-2007). Ces projets sont:

- La réhabilitation des palais de justice de Nouakchott, Aleg, Nema et Atar ;
- La réhabilitation des prisons de Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi;
- La construction d'un Palais de justice à Kiffa;
- La construction d'un Etablissement pénitentiaire pour mineurs à Nouakchott.

HORIZONS : *L'univers carcéral mauritanien souffre également...*

Mahfouh Ould Bettah : Vous avez tout à fait raison, j'ai eu moi-

même l'occasion de constater cette situation en me rendant aux prisons de Nouakchott et à travers les rapports qui me sont régulièrement transmis sur la situation des prisons à l'intérieur du pays.

C'est pour améliorer cette situation que nous avons défini un programme d'action en faveur du système carcéral. Dans ce cadre nous avons déjà commencé à améliorer le quotidien des détenus, leur alimentation et les soins médicaux qui leur sont dispensés. Nous avons aussi agi pour limiter et alléger la durée de la détention préventive à travers la célérité de la procédure judiciaire et la tenue d'audiences hebdomadaires par les tribunaux pénaux de Nouakchott.

HORIZONS : *Les journées nationales de concertation se sont penchées largement sur la justice. Les recommandations proposées seront-elles prises en compte?*

Mahfouh Ould Bettah : Les journées de la concertation ont été une excellente occasion pour débattre de l'état de notre justice. Beaucoup de points de vue ont été exprimés. Les recommandations de ces journées ont été intégrées dans le rapport final du comité interministériel pour la justice et nous sommes en train de mettre en place les mécanismes de suivi de l'application de l'ensemble de ces recommandations. Il faut noter ici que le gouvernement a, doré et déjà, commencé à mettre en œuvre les mesures d'application immédiate. Les mesures à moyen terme seront, elles aussi, introduites selon le calendrier fixé par le rapport. Nous espérons

que cela réponde aux attentes de la société civile et que nous puissions ensemble procéder à une évaluation de ce qui a été fait au bout de la première année; c'est à dire dans huit mois...

HORIZONS : *Parlons actualité. Dans l'affaire qui a opposé le PRDS à certains de ses adhérents la justice a parfois été accusée de parti pris.*

Mahfouh Ould Bettah : Ceux qui accusent la justice de parti pris dans cette affaire réfléchissent à partir d'une logique qui a été suivie pendant longtemps dans ce pays mais que le CMJD a récuse. Cette logique fait du magistrat un instrument du pouvoir politique en place. On ne peut pas avoir clamé depuis trois mois et à l'occasion des journées de concertation, l'indépendance de la justice et s'inscrire totalement à faux dès la première occasion qui se présente. Les décisions rendues par le juge dans cette affaire l'ont été d'une façon tout à fait indépendante et la politique pour reprendre les termes de votre question ne s'est pas mêlée, du tout, avec la justice!

HORIZONS : *Croyez-vous vraiment qu'en 4 mois la justice ait en le temps d'acquiescer son indépendance*

Mahfouh Ould Bettah : La réponse à cette question est contenue dans la précédente. L'indépendance de la justice se construit et c'est un processus de longue durée. Ce que je peux vous affirmer c'est l'existence de la volonté politique pour concrétiser cette indépendance. ●